



Communauté de Communes
du Haut Allier

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2021**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU
30 SEPTEMBRE 2021 à 18 H 00**

RELEVÉ DES DÉBATS ET DES DÉCISIONS

Présents : Anne-Marie PIJEAU, Julian SUAOU, Claude SOLIGNAC, Mireille GARDES SAINT PAUL, Patrick FERRERES, Liliane PERISSAGUET, Francis CHABALIER, Johanne TRIOULIER, Jean-François COLLANGE, Olivier ALLE, Henri PROUHEZE, Rose-Marie MARTIN, Thierry CHAZE, Jean-Marie BOSCUS, Jean-Louis BRUN, Alain GAILLARD, Aline RANC, Jean-Louis SOULIER, Jean-Claude MAYRAND,

Excusé : Guy ODOUL

Pouvoirs : Claude SOLIGNAC à Sébastien BROUSSARD, Marc OZIOL à Jean-François COLLANGE, Pome CASTANIER à Francis CHABALIER, Marie-Josée BEAUD à Liliane PERISSAGUET, Patrice CLAVEL à Jean-Marie BOSCUS, Pierre MALET à Aline RANC, Guy MAYRAND à Patrick FERRERES.

Secrétaire de séance : Julian SUAOU

Intervention de Monsieur le Président :

"Je vous remercie toutes et tous pour votre présence : les conseillers communautaires, la presse, le public.

Je vous prie d'excuser Pome CASTANIER, Guy ODOUL, Marc OZIOL et Claude SOLIGNAC retenus par d'autres engagements. Patrice CLAVEL a également demandé de l'excuser car il a quelques soucis de santé. Merci à Jean Marie BOSCUS de lui transmettre nos amitiés et nos vœux de prompt rétablissement. Son implication constante pour la Communauté de Communes est très importante, notamment pour les sujets concernant la santé où il nous fait bénéficier de son expertise et de son expérience.

Le desserrement des contraintes sanitaires, permis par l'amélioration de la situation corrélée avec le taux de vaccination, nous autorise à retrouver des réunions en présentiel et c'est quand même bien mieux.

Les différents services de la Communauté de Communes ont repris un fonctionnement quasi normal. Le passe sanitaire est exigé au cinéma, à la piscine et à la Bibliothèque. Pour l'instant pas à la Crèche ni au Centre de loisir mais cela pourrait évoluer.

Les cheffes de projet Cécile PIQUEMAL pour le Projet alimentaire de Territoire et Audrey CHASSANY pour Petites Villes de Demain sont en fonction. Le programme financier du PAT fait partie des points à l'ordre du jour de notre réunion.

Les aménagements réalisés au bord du lac (Nouveau ponton et tronçon complémentaire du sentier de rive) ainsi que l'ouverture du 15^{ème} sentier de petite randonnée sur Esfagoux ont été appréciés par les touristes et la population locale. Vous avez vu dans le dossier que nous candidatons à un appel à projets qui nous permettrait d'accélérer les aménagements de sentiers prévus. Nous verrons également la candidature à « Territoires de Lacs » avec ses perspectives.

Vous avez pu constater que les travaux avancent très vite sur le site de l'ancien lycée. Nous en parlerons en détail et nous lui donneront un nom.

Nous avons prévu de faire un magazine de la communauté de communes. Les contraintes sanitaires et de communication en période électorale ont retardé sa parution. Nous ferons tout à l'heure une séance photo des élus pour illustrer ce magazine mais aussi d'autres communications au fur et à mesure des besoins. Ce magazine a vocation à être distribué à tous les habitants de la Communauté de Communes.

Le premier sujet que nous traiterons aujourd'hui concerne le Contrat Local de Santé dont notre territoire bénéficie avec l'intervention dynamique et efficace de Mara BRUN qui nous présentera, avec Jean Louis Brun, les actions parentalité et en faveur des personnes âgées.

Compte-rendu du 30 juin 2021 :

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 30 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1) Contrat Local de Santé du Haut Allier (Actions en faveur de la « Parentalité » pour 2021 – 2022 / Programme d'actions 2021 – 2022 en faveur des personnes âgées) :

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que le Contrat local de Santé (CLS) initie et/ou reconduit un certain nombre d'actions sur le territoire du Haut Allier.

Monsieur le Président invite Mara BRUN et Amandine LAGARDE à présenter les actions suivantes en fonction des publics cibles.

1) Actions en faveur de la Parentalité 2021-2022 :

- Poursuite du programme « Être parent » à destination des parents d'enfants de 0 à 6 ans : RAM ; Eveil à la motricité ; Ateliers de découverte du portage ; Lisons Ensemble ; Parent 'aises.
- La Récré des Familles – Journée ludique parents-enfants.
- PSFP – Programme de Soutien aux familles et à la parentalité : Programme porté par la CCHA – Mise en œuvre partenariale (Appui IREPS ; Coanimation CCHA, CD, Naître et Grandir). 14 séances pour les enfants de 6 à 11 ans et leurs parents.
- Transformer les Parent'aises en LAEP – Lieu d'Accueil Enfant Parent.
- Demande de subvention auprès de l'ARS « 1000 Premiers jours » : coordination parentalité, poursuite des actions, nouvelle action auprès des jeunes parents du territoire (en attente de réponse).

2) Programme d'actions 2021-2022 en faveur des personnes âgées :

- 6 Ateliers :
 - Garder le lien – Croix Rouge.
 - Espace Numérique – Croix Rouge / France Services.
 - L'assiette santé de ma retraite – CCHA / Mélissa Ferreira.
 - Ateliers physiques adaptés et prévention des chutes – CCHA / CODEP EPGV.
 - Yoga sur Chaise – Yopralanga.
 - Sophrologie : Une retraite pleine de ressources – Cécile Auclair.
- Lieux retenus pour ces ateliers :
 - Langogne
 - Auroux
 - Rocles
 - Grandrieu
- Public cible :
 - Jeunes retraités (60 à 70 ans)
 - Personnes isolées

Pour financer ces différentes actions, la CCHA est amenée à répondre aux appels à projets régulièrement lancés par l'Etat ainsi que d'autres partenaires institutionnels (Caisses de retraite, Caisse Commune de Sécurité Sociale, ...)

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer pour autoriser la CCHA à répondre à ces appels à projets en tant que de besoin.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour déposer toutes demandes de subventions auprès des organismes partenaires en fonction des opportunités qui se présentent (Appels à projets).

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **l'AUTORISE** à signer tous documents s'y référant (Dépôt des demandes de subvention, Conventions financières, Contrats avec des prestataires pour la mise en œuvre des actions, ...).

2) Projet Alimentaire de Territoire du Haut Allier – financement du programme d'actions :

Monsieur le Président rappelle que la CCHA est engagée dans un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) au travers du Contrat Local de Santé du Haut Allier.

Ainsi, le groupe de travail « Santé – Environnement » a engagé de premières réflexions en 2018, autour du Projet Alimentaire de Territoire (PAT). Ce PAT vise à favoriser une alimentation de qualité pour tous les habitants de la CCHA et, plus largement, sur l'ensemble du bassin de vie de Langogne.

La Cheffe de projet PAT, recrutée par la CCHA et hébergée dans les locaux de la Chambre d'agriculture de la Lozère (à Langogne), a pris ses fonctions début juin 2021.

Sa première mission a été de préparer la réponse à l'Appel à Projet, lancé par la Direction Régionale de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt de la Région Occitanie, intitulé "Consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux".

La CCHA et la Chambre d'Agriculture de la Lozère ont ainsi pu mobiliser divers partenaires sur un ensemble d'orientations traduites en "objectifs opérationnels" pour constituer l'ossature du PAT du Haut Allier :

Le tableau ci-après récapitule les projets qui composent le programme global du PAT du Haut Allier pour lesquels des financements sont sollicités auprès de l'Etat (DRAAF Occitanie) :

Numéro de l'action	Objectifs Opérationnels	Montant total	Montant de la subvention	Origine autofinancement	Montant autofinancement
1.1	Faciliter la logistique de livraison.	41 735€	16 694€	Les Fermes Bio de Lozère	25 041€
1.2	Développer l'association des Fermes Bio de Lozère	97 745€	74 897€	Les Fermes Bio de Lozère	22 848€
1.3	Rechercher les potentiels développement de nouvelles filières	20 000€	14 000€	La Chambre d'Agriculture de la Lozère	6 000€
2.1	Initier un atelier de transformation solidaire	28 400€	20 000€	Le Secours Populaire	8 400€
2.2	Mettre en place une dynamique collective autour de jardins partagés	40 221€	34 221€	Savoirs EN Sols (SENS)	6 000€

Numéro de l'action	Objectifs Opérationnels	Montant total	Montant de la subvention	Origine autofinancement	Montant autofinancement
3.1	Fédérer les personnels de cuisines collectives	1 880€	1 316€	CCHA	564€
4.1	Sensibiliser les habitants – Ciné-débats	4 675€	2 100€	CCHA	2 575€
4.2	Sensibiliser les habitants – Amener de nouveaux publics à réfléchir sur les enjeux d'alimentation durable	15 110€	10 000€	Les Fadarelles	5 110€
4.3	Eduquer à l'alimentation durable – Famille à alimentation positive	6 080€	4 256€	CCHA	1 824€
4.4	Sensibiliser les habitants – portes ouvertes d'exploitations agricoles	7 000€	4 900€	La Chambre d'Agriculture de la Lozère	2 100€
5.1	Identifier et faire participer la société civile autour des enjeux d'alimentation durable	6 000€	4 200€	CCHA	1 800€
5.2	Identifier et valoriser les cultures alimentaires locales du territoire de la Margeride.	35 400€	24 780€	Syndicat Mixte des Monts de la Margeride (SMIMM)	10 620€
TOTAL		304 246€	211 364€		92 882€

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer sur cette proposition de plan d'actions et le plan de financement prévisionnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

VALIDE la candidature de la CCHA – Chambre d'Agriculture à l'appel à projets intitulé "Consolidation des Projets Alimentaires Territoriaux" de la DRAAF Occitanie.

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

- Montant de la dépense subventionnable	304 246 €
▪ Subventions sollicitées auprès de l'Etat	211 364 €
▪ Autofinancement des porteurs de Projets autres que la CCHA	86 119 €
▪ Autofinancement CCHA	6 763 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

3) **Décision modificative n°1 sur budget principal 2021 de la CCHA :**

Sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre de la Décision Modificative n° 1 suivant sur le budget principal 2021 de la CCHA :

DECISION MODIFICATIVE N° 1 SUR BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA CCHA								
FONCTIONNEMENT								
Chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2021	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2021 + report	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
014	739223	Fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales 2021	95 475,00 €	10 373,00 €	105 848,00 €			
73	73223					90 000,00 €	-3 064,00 €	86 936,00 €
65	65738	Autres organismes publics (Subventions vers Budgets Annexes)	665 000,00 €	-12 000,00 €	653 000,00 €			
67	6714	bourses et prix (Bourse Pierre Galtier 2021)	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €			
013	6419	Remboursements sur rémunération de personnel				15 000,00 €	1 437,00 €	16 437,00 €
77	775	Produit des cessions d'immobilisations				0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
TOTAL			760 475,00 €	373,00 €	760 848,00 €	105 000,00 €	373,00 €	105 373,00 €

INVESTISSEMENT								
chapitre	Article	Libellé	Dépenses			Recettes		
			Crédits votés au B.P. 2021 + report 2020	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1	Crédits votés au B.P. 2021 + report	Crédits complémentaires à inscrire	Nouveau montant inscrit après DM 1
Programme 973	2183-911	Programme 2183 "Matériel de bureau et matériel informatique"	20 026,95 €	9 353,00 €	29 379,95 €			
	1311-911	Subvention Etat pour équipement visio conférence au sein de "France Services"				0,00 €	9 353,00 €	9 353,00 €
Programme 973	2313/973	Programme 973 "Requalification Ancien Lycée à Langogne"	1 904 600,16 €	721 194,00 €	2 625 794,16 €			
	1322/973	Subvention Région Occitanie "Requalification ancien lycée - Médiathèque"				0,00 €	538 000,00 €	538 000,00 €
	1322/973	Subvention Région Occitanie "Complément Office de Tourisme - Pépinière commerciale/Ateliers partagés"				0,00 €	176 000,00 €	176 000,00 €
	1322/973	Subvention Région Occitanie "Requalification ancien lycée - Géothermie et Photovoltaïque"				0,00 €	7 194,00 €	7 194,00 €
Programme 991	2031-991	Programme 991 "Etude pré-opérationnelle OPAH - petite ville de demain"	40 000,00 €	11 100,00 €	51 100,00 €			
	1311-991	Subvention ANAH pour étude pré-opérationnelle OPAH - petite ville de demain				0,00 €	21 277,50 €	21 277,50 €
Programme 992	2313-992	Rénovation et extension des locaux de la Crèche	0,00 €	10 177,50 €	10 177,50 €			
TOTAL			1 964 627,11 €	751 824,50 €	2 716 451,61 €	0,00 €	751 824,50 €	751 824,50 €

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

4) Désignation d'un nouveau représentant suppléant pour la CCHA au sein de l'Ecole Départementale de Musique de la Lozère :

Monsieur le Président rappelle que, lors de sa réunion du 22 octobre 2020, le Conseil Communautaire a désigné les représentants suivants pour représenter la CCHA au sein du Syndicat Mixte pour la Gestion de l'Ecole de Musique (EDML) :

DESIGNATION	Membres titulaires	Membres suppléants
ORGANISMES EXTERNES		
SYNDICAT MIXTE POUR LA GESTION DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE LOZERE	<u>3 Membres :</u> - Olivier ALLE - Rose-Marie MARTIN - Julian SUAU	<u>3 Membres :</u> - Jean-Louis BRUN - Jean-François COLLANGE - Anne-Marie PIJEAU

Monsieur Jean-Louis BRUN ayant été désigné récemment pour représenter le Département de la Lozère au sein de l'EDML, la CCHA a été invitée à désigner un nouveau suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DESIGNE Madame Aline RANC comme suppléante de Monsieur Olivier ALLE au sein de l'Ecole Départementale de Musique de la Lozère.

5) Petites Villes de Demain : financement de la cheffe de projet du 13 septembre 2021 au 12 septembre 2022 :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 25 février 2021, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un poste de "Chef de projet Petites Villes de Demain" pour une durée de 6 ans et sollicité l'accompagnement financier de l'Etat et de la Banque des Territoires.

Cet accompagnement financier doit intervenir, pour une première année (du 13 septembre 2021 au 12 septembre 2022), selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Intitulé	Montant	Intitulé	Taux	Montant
Salaire net annuel	26 870,28 €	Subvention ANAH	50%	25 000,00 €
Charges Salariales et patronales	23 129,72 €	Subvention Banque des Territoires - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires	25%	12 500,00 €
		Autofinancement CCHA	25%	12 500,00 €
TOTAL	50 000,00 €			50 000,00 €

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider ce plan de financement.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

APPROUVE le plan de financement prévu pour la Cheffe de Projet "Petites Villes de Demain", tel que présenté ci-dessus, pour la période du 13 septembre 2021 au 12 septembre 2022.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

6) Convention d'adhésion de la CCHA au service de conseil en recrutement du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Lozère :

Monsieur le Président rappelle que, par délibération du 25 février 2021, le Conseil Communautaire a décidé la création d'un poste de Chef de Projet "Petites Villes de Demain" pour une durée de 6 ans.

Dans le cadre du recrutement de ce chef de projet, la CCHA a été amenée à faire appel au service de conseil en recrutement du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Lozère (CDG48).

Monsieur le Président invite donc le Conseil Communautaire à valider la proposition de convention proposée par le CDG 48 pour cette mission.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

APPROUVE la proposition du CDG 48 en matière d'accompagnement complet pour la procédure de recrutement du Chef de projet "Petites Villes de Demain" pour un coût forfaitaire de 680 €.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention à intervenir entre le CDG 48 et la CCHA.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

7) Etude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CCHA :

Monsieur le président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 30 juin 2021, de lancer une consultation pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU).

Sur la base de cette décision, les actions suivantes ont été mises en œuvre depuis :

- L'avis de marché a été publié le 8 juillet 2021
- La Commission d'Appel d'Offres a procédé le 6 septembre 2021, à la sélection du bureau d'études INSITU.
- Le marché a été notifié au bureau d'études le 8 septembre 2021 accompagné d'un ordre de service pour le lancement de l'étude à compter du 1er octobre 2021.

Comme il avait été par ailleurs convenu que le dossier de demande de subvention serait déposé auprès de l'ANAH sur la base du marché public conclu pour l'étude, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à valider le plan de financement prévisionnel.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité :**

ADOpte le plan de financement prévisionnel de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH comme suit :

- | | |
|---|------------------|
| ○ Coût de la pré-étude (Marché public avec INSITU) | 49 680, 00 € TTC |
| ○ Plan de financement prévisionnel de l'étude : | |
| ○ Subvention sollicitée auprès de l'ANAH (50 % du HT) | 20 700, 00 € |
| ○ Autofinancement CCHA | 28 980, 00 € |

PREND ACTE du planning prévisionnel de l'étude établi comme suit :

Communauté de communes du Haut Allier											
Etude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Type Renouvellement Urbain (OPAH-RU)											
Planning prévisionnel	Réception données	Octobre	Novembre	décembre	janvier	Février	Mars	Avril	Mai	juin	Echéancier Facturation
		mois 1	mois 2	mois 3	mois 4	mois 5	mois 6	mois 7	mois 8	mois 9	au terme des phases et remises des documents
Phase 1 / Diagnostic											
lancement données analyses											
Analyse socio éco du territoire, des dynamiques											
Demographie, marché du logement et vie économique											
Parc du logement et de l'état du bâti (filocom)											
Foncier et état du bâti , points noir et opportunités											
Analyse détaillée de langogne et bel air val d'Ance											
Fonctionnement des centres et patrimoine											
Synthèse des enjeux et présentation											
Comité de pilotage ou technique											19 600 €
Volet renouvellement urbain											
Visites											
Etudes diag imme 5 à10											
Synthèse scénarios											
Document de présentation											
Comité de pilotage											9 600 €
Phase 2 / Stratégie et programme d'action											
Stratégie											
Programme et negociation											6 400 €
Phase 3 / La convention											
Rédaction convention											
Definition des missions											5 800 €
TOTAL HT											41 400 €

PREND ACTE du fait que le suivi de l'étude va être assuré, au niveau de la CCHA, par la Cheffe de projet "Petites Villes de Demain" et que les conclusions nourriront la rédaction de la Convention d'ORT (Opération de Revitalisation du Territoires).

PREND ACTE que les différentes phases de l'étude feront l'objet d'une validation par le Comité de Pilotage composé notamment des élus désignés, le 30 juin 2021, par le Conseil Communautaire.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Relevé des débats :

Monsieur Jean-Louis BRUN rappelle que le Département de la Lozère a mis en place un PIG et qu'il convient d'établir un comparatif avec le dispositif d'OPAH afin de pouvoir privilégier la solution la plus pertinente en faveur du logement.

Il est précisé qu'il s'agit d'une étude pré-opérationnelle qui présente l'intérêt de faire un état des lieux en matière de logement sur le territoire de la CCHA avec un zoom particulier sur Langogne et Chambon le Château en lien avec le projet "Petites Villes de Demain". Il est également prévu, dans le cadre de cette étude, d'analyser les dispositifs d'intervention les plus efficaces sachant qu'une sectorisation est également possible.

Enfin, la CCHA s'est positionnée auprès du Département de la Lozère pour abonder bonifier l'enveloppe du PIG sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2022.

8) Partenariat CCSS – CCHA dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse – mise en œuvre du nouveau dispositif « Bonus Territoire » en remplacement de l'actuel « Contrat Enfance Jeunesse » :

Monsieur le Président indique que la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) de la Lozère est venue rencontrer la CCHA, le 14 septembre 2021, pour évoquer un certain nombre d'adaptations et d'évolutions à prévoir au niveau de la Maison de l'Enfance.

En effet, depuis la création de la Crèche et de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) en 1997, le territoire du Haut Allier CCHA bénéficie d'une compensation de la CCSS de la Lozère pour les efforts financiers consentis en faveur de la petite enfance et de la jeunesse.

Le dispositif dit "Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)" a fait l'objet de renouvellements successifs depuis. Le dernier contrat porte sur la période 2019-2022 (4 ans).

Sur l'exercice 2020, la CCHA a ainsi perçu les dotations suivantes :

- au titre de la petite enfance (Gestion de la Crèche)	42 936, 93 €
- au titre de la jeunesse (Gestion de l'ALSH)	<u>23 445, 15 €</u>
Soit un total de	66 382, 08 €

Lors de la réunion du 14 septembre 2021, la CCSS de la Lozère a indiqué à la CCHA la possibilité de "basculer", dès cette année 2021, vers le nouveau dispositif "Bonus territoire" appelé à remplacer le CEJ à partir du 1^{er} janvier 2023.

Le nouveau dispositif, qui est plus favorable, prévoit :

- Un prix plancher par place en Crèche de 1 700 € pour les zones ZRR
28 places x 1 700 € = 47 600 € (**soit un gain de + 4 663, 07 €**)
- Un prix contractualisé de 1,49 €/heure pour les ALSH sur la base des heures réalisées en 2019
15 756, 73 heures x 1,49 €/heure = 23 477 €

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer en faveur de la mise en œuvre du nouveau dispositif "Bonus Territoire" à effet du 1^{er} janvier 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE SON ACCORD à la mise en œuvre, à compter du 1^{er} janvier 2021, du nouveau dispositif "Bonus Territoire" proposé par la CCSS de la Lozère qui se substitue à l'actuel "Contrat Enfance Jeunesse".

DONNE DELEGATION à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la substitution de dispositifs.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les nouvelles conventions et/ou avenants à intervenir entre la CCSS et la CCHA.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

9) Actions en faveur de la jeunesse – engagement d'une procédure de mise en œuvre d'un nouveau dispositif « prestation de service jeunes » :

Monsieur le Président indique que la branche "famille" de la Caisse Commune de Sécurité Sociale de la Lozère (CCSS) propose un nouvel accompagnement des Collectivités Territoriales via le dispositif "Prestation de Service Jeunes".

Cette prestation a pour objectifs :

- L'encouragement des initiatives des adolescents en accompagnant leurs projets et en renforçant une présence éducative à leurs côtés, tant dans les structures qui les accueillent que sur INTERNET et les réseaux sociaux.
- La poursuite du développement des actions favorisant l'autonomie des jeunes en encourageant leur engagement citoyen et en facilitant leur processus de décohabitation.

Au travers de la Prestation de Service Jeunes, la CCSS prend en charge 50 % des dépenses relatives au poste d'animateur qualifié et des dépenses de fonctionnement afférentes à ce poste dans la limite d'un plafond par établissement (40 600 € au titre de l'année 2021) et ceci de manière pérenne.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE d'engager le territoire dans le processus de mise en place de la prestation de service jeunes en préparant le dossier de candidature qui comprend :

- Le Diagnostic et les enjeux sur le territoire
- Les objectifs visés et le plan d'action pour les atteindre
- Le public visé
- Les moyens mis en œuvre (humains, financiers, matériels)
- Le respect des critères du cahier des charges national de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales
- Les indicateurs de réussite et les modalités d'évaluation

PREND ACTE du calendrier prévisionnel envisagé dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle prestation, à savoir :

- Du 1er octobre 2021 au 30 juin 2022 : Elaboration du dossier de candidature
- 30 juin 2022 : dépôt du dossier de candidature auprès de la CCSS de la Lozère
- 1^{er} juillet 2022 – 31 décembre 2022 : Elaboration de la convention CCSS-CCHA
- 1^{er} janvier 2023 : Mise en œuvre de la prestation de service jeunes.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **I'AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

10) Rénovation et extension des locaux de la crèche de Langogne :

Monsieur le Président indique que le bâtiment abritant la Crèche nécessite la mise en œuvre, à court terme, de travaux de rénovation et d'extension parmi lesquels :

- Le remplacement de l'ensemble des sols souples constituées de dalles par un revêtement "sans perturbateurs endocriniens"
- L'extension des locaux pour y aménager :
 - un espace "cuisine"
 - un espace "salle à manger"
 - un espace "buanderie"

En raison de la localisation du bâtiment dans une zone partiellement inondable (PPRI du bassin de l'Allier), l'extension des locaux nécessite une attention particulière. Aussi, pour préparer le programme des travaux, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de lancer une consultation afin de sélectionner un maître d'œuvre de l'opération.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE de lancer une consultation afin de sélectionner un architecte pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération avec les critères de sélection suivants :

- Rémunération en % des travaux à réaliser
- Références dans la mise en œuvre d'opérations similaires
- Moyens proposés pour l'élaboration du programme de travaux et délais.
- Connaissances en matière de matériaux "sans perturbateurs endocriniens" (Sols, peintures, ...).

DONNE délégation à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) pour la sélection du Maître d'œuvre.

DONNE délégation à Monsieur le Président pour signer le marché de maîtrise d'œuvre avec le prestataire sélectionné par la CAO.

PREND ACTE que l'élaboration du programme de travaux constituera une base pour les demandes de subventions à intervenir auprès des partenaires financiers (Etat, Région, Département dans le cadre de la 3^{ème} génération de contrats territoriaux, CCSS de la Lozère au titre du fonds de modernisation, ...).

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et l'**AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

11) Subventions et cotisations diverses 2021 :

Sur proposition de Monsieur le Président et, après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à **l'unanimité** :

DECIDE d'accorder la subvention/cotisation suivante au titre de l'exercice 2021 :

NOM DE L'ASSOCIATION	NATURE DE L'ACTION	Subvention votée	Observations
C.A.U.E. de la Lozère	Adhésion 2021	600,00 €	Il a été décidé, le 30 juin 2021, de mobiliser le CAUE pour réaliser une étude d'aménagement de la zone à vocation touristique de Langogne - Naussac.
TOTAL		600,00 €	

DONNE MADAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

12) Candidature de la CCHA à l'appel à projet « Réalisation de 1 000 km de sentiers » lancé par l'ANCT au niveau du Macif Central :

Monsieur le Président indique que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a lancé, dans le cadre du plan "Avenir Montagne", un appel à projet (au niveau du Massif Central) pour accompagner les territoires de montagne vers un développement touristique adapté aux enjeux des transitions écologiques et de la diversification touristique.

Sur la base du cadre fixé par le Conseil Communautaire le 20 avril 2021 pour les aménagements et les équipements touristiques sur et autour du Lac de Naussac, cet appel à projet constitue une opportunité pour la CCHA de mobiliser des financements pour la mise en œuvre de nouveaux tronçons de sentier.

Aussi, la CCHA a déposé une candidature avant le 15 septembre 2021 (date buttoir pour répondre à l'appel à projet) pour la réalisation des 2 tronçons de sentier suivants :

- Sentier entre le barrage de Naussac et Chabanettes "Coste Longue"
- Sentier entre Le mas d'Armand et la cascade de Donauzau "Cotes d'Armand"

Le programme de travaux envisagé comprend :

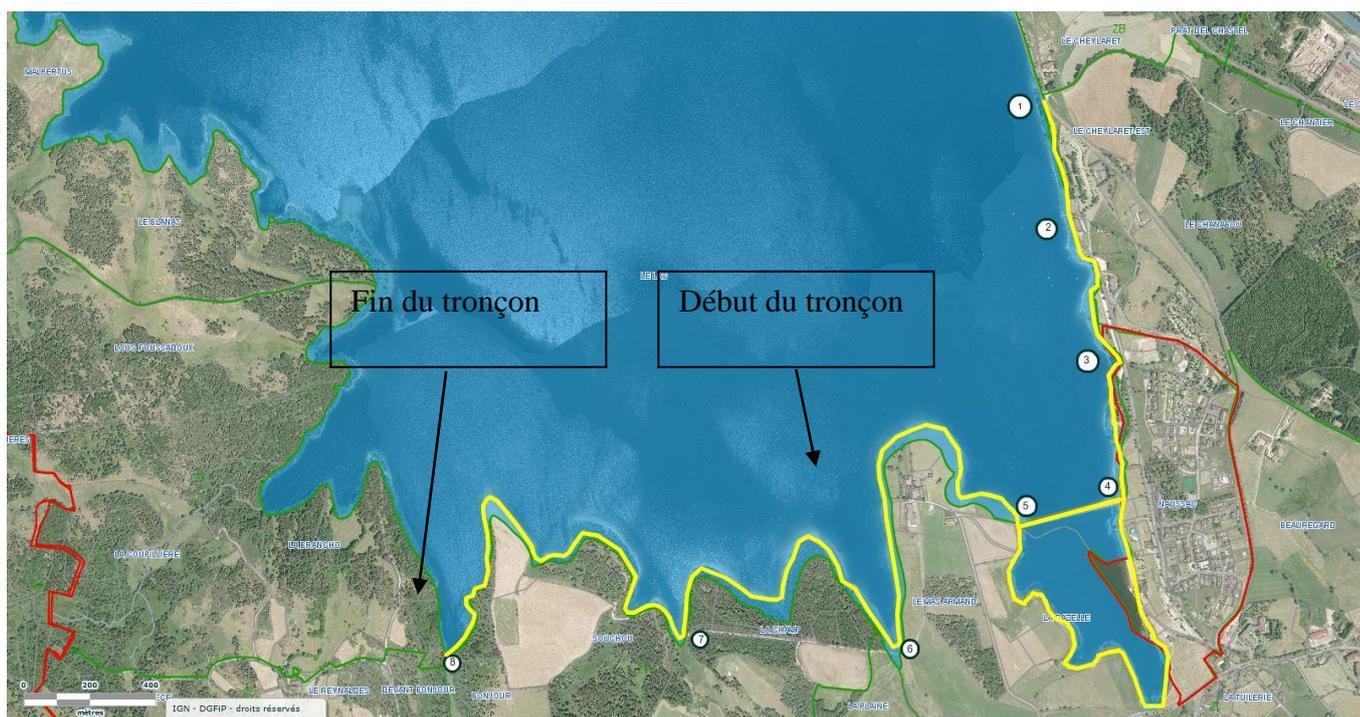
- La création de sentier sur un linéaire total de 6,5 km.
- L'aménagement d'espaces pour l'accueil du public (Parkings, liaison avec le sentier depuis les routes, aires de pique-nique, ...).
- La mise en place d'ouvrages de franchissement de zones plus humides.
- La préservation de la biodiversité et la valorisation des espèces présentes (flore, faune, ...).
- La mise en place d'équipements pédagogiques et/ou ludiques visant à valoriser le patrimoine naturel et paysager (signalétique, panneaux, belvédères, tables de lecture du paysage, ...).

Les présentations graphiques des projets sont les suivantes :

Sentier entre Le Barrage de Naussac et Chabanettes "Coste Longue" :



Sentier entre Le mas d'Armand et la cascade de Donauzau "Cotes d'Armand" :



Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à confirmer la candidature de la CCHA à l'appel à projet "1000 km de sentiers" lancé par l'ANCT au niveau du Massif Central.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

CONFIRME la candidature de la CCHA à l'appel à projet.

SOULIGNE l'opportunité financière qu'il représente pour accélérer la réalisation du programme de travaux de sentier projeté par la CCHA sur et autour du Lac de Naussac (cf. cadre de mise en œuvre des aménagements touristiques du 20 avril 2021)

ADOpte le plan de financement prévisionnel suivant :

○ Coût total de l'opération :	432 446 € HT
○ Plan de financement prévisionnel :	
▪ Subvention sollicitée auprès de l'Etat (FNADT)	345 956, 80 €
▪ Autofinancement CCHA	86 489, 20 €

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre de l'opération à l'agence "Lozère Ingénierie" à laquelle la CCHA a adhéré (Délibération du Conseil Communautaire du 18 septembre 2019).

DECIDE de procéder au renouvellement de la convention, conclue en 2017, avec l'Etablissement Public Loire pour l'occupation des abords du Lac de Naussac en y intégrant tous les éléments du programme de travaux objet de l'appel à projet "Réalisation de 1 000 km de sentiers".

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions et **AUTORISE** à signer tous documents s'y référant.

Relevé des débats :

Plusieurs élus demandent à pouvoir disposer d'un détail des travaux envisagés secteur par secteur sur le linéaire de 6, 5 km.

Monsieur le Président précise que la CCHA a eu l'opportunité de répondre à l'appel à projet lancé par l'ANCT au niveau du Massif Central mais dans un délai très court. En fonction des projet déjà élaborés, d'une part par la CCHA et d'autres part par la Commune de Naussac-Fontanes, la CCHA a pu élaborer un dossier de candidature qui, s'il est retenu, présente l'avantage de pouvoir accélérer le programme d'aménagement de sentiers.

Dès lors que les financements seront acquis, le dossier fera l'objet d'une présentation plus détaillée devant le Conseil Communautaire.

Madame Anne-Marie PIGEAU et Monsieur Julian SUAU demandent des précisions concernant l'aménagement des sentiers sur l'ensemble de la côte dite "sauvage" et notamment la création de parkings.

Monsieur le président confirme que la CCHA a fixé, par délibération du 20 avril 2021, le cadre de son intervention en matière d'équipements publics sur et autour du lac de Naussac. La poursuite de l'aménagement du sentier du "tour du lac" ainsi que les liaisons avec les sentiers d'accès au lac présents sur plusieurs Communes riveraines entrent dans cet objectif. Des tranches de travaux seront donc proposées sur les prochains budgets d'investissement.

L'appel à projet, s'il est retenu, va contribuer à la réalisation d'un volume plus important que prévus de travaux sur 2022 et représente une opportunité pour accélérer le calendrier des travaux de sentier (que ce soit autour du lac ainsi que sur l'ensemble des Communes. Le projet de sentier du tour de la CCHA fait également partie du programme.

13) Candidature de l'association « Terres de vie en Lozère » à l'appel à projet « Territoires de Lac » de l'ANCT au niveau du Massif Central :

Monsieur le Président indique aux membres du Conseil Communautaire que l'association "Terres de vie en Lozère" a décidé de répondre à l'appel à projet "Territoires de lac" initié par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) au niveau du Massif Central.

Ce projet a pour objet la construction d'une stratégie de développement pour une 4^{ème} zone d'attractivité touristique en (nord) Lozère autour des "Lacs de Margeride-Cévennes".

Il a été fait le choix de retenir les 8 lacs et 4 plans d'eau présents sur le territoire de "Terres de vie en Lozère" pour l'engagement de cette réflexion, à savoir :

- Lac de Ganivet
- Lac de Charpal
- Lac de Naussac
- Lac de Villefort
- Lac de Puylaurent
- Lac du Rachas
- Lac de Roujanel
- Lac de Pied de Borne
- Plan d'eau de Grandrieu
- Etang de Barrandon
- Etang de l'Auradou
- Etang du Béal



Le plan de financement prévisionnel de l'action est le suivant :

Dépenses		Ressources	
Dépenses directes de personnel	40 796,28 €	Etat (80%)	63 879,74 €
Frais de mission	2 000,00 €	Autofinancement (20%)	15 969,94 €
Prestations externes	29 850,00€		
Investissements matériels et immatériels	1 083,96 €		
Cout indirect (15%)	6 119,44€		
TOTAL	79 849,68€	TOTAL	79 849,68 €

Dans le cadre de cette candidature, l'association "Terres de vie en Lozère" a sollicité le soutien des 4 Communautés de Communes membres. Aussi, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à délibérer dans ce sens.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

APPORTE SON APPUI à la candidature de l'association "Terres de vie en Lozère" à l'appel à projet "Territoires de Lac" de l'ANCT au niveau du Massif Central.

SOULIGNE l'intérêt de la mise en œuvre d'une stratégie de développement partagée pour améliorer encore l'attractivité des divers lacs et étangs présents sur le territoire de la Margeride et des Cévennes.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour notifier le présent avis à l'association "Terres de vie en Lozère" et pour effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre de ce dossier.

14) Choix du nom pour le nouvel ensemble immobilier construit en lieu et place de l'ancien lycée à Langogne :

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire a décidé, par délibération du 30 juin 2021, d'associer la population du territoire de la CCHA à la réflexion sur le choix du nom pour le nouvel ensemble immobilier construit dans le cadre de la requalification de l'ancien lycée à Langogne.

La consultation est intervenue au moyen d'urnes déposées dans chacune des Mairies des 10 Communes composant la Communauté de Communes et au siège de la CCHA. Les habitants ont été invités à exprimer leur avis sur la base des 3 noms présélectionnés par le Conseil Communautaire le 30 juin 2021. La consultation s'est déroulée entre le 15 juillet et le 31 août 2021.

Le groupe de travail "Requalification de l'ancien lycée à Langogne" s'est réuni le 21 septembre 2021 pour dépouiller les urnes et constater les résultats suivants :

○ "Espace GARGANTUA"	188 voix
○ "La Margeride"	78 voix
○ "La Gardille"	62 voix
○ Bulletins avec autres noms	<u>4</u>
TOTAL	332

En fonction de ces résultats, Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à voter sur le choix du nom sachant que le groupe de travail "Requalification de l'ancien lycée" a proposé de retenir "Espace Gargantua", nom ayant recueilli une large majorité des avis exprimés par la population du territoire (56,6 %).

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE de l'appellation "Espace Gargantua" pour le nouvel ensemble immobilier construit en lieu et place de l'ancien lycée à Langogne.

PREND ACTE qu'une réflexion va également être menée en vue de préparer une communication future sur le site afin de se remémorer qu'il y avait jadis un lycée et que ce lieu a aussi été le théâtre d'évènements historiques.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des présentes décisions.

Relevé des débats :

Monsieur le Président indique qu'il a, avec Marc OZIOL, rencontré les commerçants et entreprises voisins du projet pour échanger sur les perturbations liées à la mise en œuvre des travaux en particulier dans la phase "démolition". Pour une large majorité, la requalification du site est très bien accueillie. En ce qui concerne les désagréments pendant le temps des travaux (et plus spécifiquement le temps des démolitions), la CCHA a demandé au Maître d'œuvre des travaux et aux entreprises d'échanger régulièrement avec les riverains pour limiter aux mieux les impacts.

15) Projet de construction du nouveau Centre de Secours de Grandrieu par la Communauté de Communes de Randon Margeride :

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire de la décision de la Communauté de Communes Randon-Margeride (CCRM) de construire un nouveau Centre de Secours à Grandrieu en remplacement de celui existant.

Le rayon d'action de ce Centre de Secours s'étend aux communes de Bel-Air-Val-d'Ance et Saint Bonnet – Laval qui font partie de la Communauté de Communes du Haut Allier (CCHA). Aussi, la CCRM a invité le Président de la CCHA et les Maires des 2 Communes pour une présentation du projet, le 9 septembre 2021.

A ce jour, l'état d'avancement du dossier est le suivant :

- L'Avant-Projet Sommaire a été réalisé et fait apparaître un coût global (travaux + Maîtrise d'œuvre + études) de **774 367, 50 € HT**.
- Un dossier de demande de subvention a été déposé par la CCRM auprès de la Préfecture de la Lozère avec une demande d'aide DETR de 60 % (467 546, 78 €).
- Dans l'immédiat, seul un financement de la DETR est possible toutefois le Département de la Lozère va étudier la possibilité d'apporter un financement complémentaire.
- En fonction du périmètre d'intervention du Centre de Secours, l'autofinancement restant (après obtention des subventions) serait réparti comme suit :
 - CCRM 55 %
 - CCHA 45 %(Territoire des Communes de Bel-Air-Val-d'Ance et Saint Bonnet – Laval)

- La participation de la CCHA (140 264, 04 € maximum avec subventionnement à hauteur de 60 %) interviendrait sous la forme d'un fonds de concours.
- La CCHA ne participera pas aux frais de fonctionnement futurs dans la mesure où ceux-ci seront compensés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS de la Lozère).

Dans l'attente de la notification de la subvention DETR sollicitée par la CCRM et des éventuelles autres possibilités d'accompagnement financier, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de prendre acte du dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

PREND ACTE du projet de construction du nouveau Centre de Secours de Grandrieu ainsi que du cadre financier envisagé par la CCRM.

NOTE que ce dossier reviendra devant le Conseil Communautaire dès lors que le plan de financement aura été finalisé.

DONNE MANDAT à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches nécessaires dans le cadre du suivi de ce dossier.

16) Questions diverses :

- Contournement de Langogne et aménagement RN88 (Information du Président) :

"Lors de notre dernière réunion je vous faisais part de l'inquiétude sur le contournement de Langogne et l'aménagement de la RN88. Carole DELGA, Présidente de la Région Occitanie, avait indiqué qu'elle voulait en faire une priorité régionale mais c'était le silence complet du côté de l'Etat. Avec Marc OZIOL, nous avons interrogé à plusieurs reprises le DREAL et le Préfet de Région sur le calendrier du contournement, et sur l'aménagement de la RN88 en mettant notamment en avant sa dangerosité.

La première réponse du 24 juin 2021, adressée par le Directeur Interdépartemental des Routes au Maire de Saint Flour de Mercoire, a été une douche froide. Il indiquait, en effet, que le trafic moyen journalier était resté stable et qu'en matière d'accidentologie, je cite : "Les données ne permettent pas d'identifier le carrefour de Saint Flour de Mercoire comme particulièrement dangereux".

Heureusement, quelques jours après, on lisait dans un compte-rendu du Conseil Départemental que la Présidente, Sophie PANTEL avait obtenu du DREAL des engagements prometteurs.

Enfin, le Préfet de la Région Occitanie m'a écrit le 8 septembre 2021 pour donner le calendrier de l'organisation de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique de cette opération :

- Consultation des collectivités et concertation inter-service (CIS) à l'automne 2021
- Saisine de l'Autorité Environnementale au premier semestre 2022
- Enquête publique au quatrième trimestre 2022
- Arrêté de déclaration d'utilité publique début 2023

En amont des concertations de l'automne 2021, les services de la DREAL ont indiqué qu'ils prévoyaient de venir présenter le projet de contournement.

Avec Marc OZIOL, nous avons également contacté les élus voisins de Haute-Loire pour coordonner nos démarches. Le contact a été très positif. En effet il est très important que des crédits pour l'aménagement de la RN88 soient inscrits dans les contrats Etat Région en Occitanie et en AURA".

- Etude prospective concernant l'abattoir de Langogne (Information du Président) :

"La Direction des Finances Publiques de la Lozère a rendu son analyse financière concernant la régie des abattoirs de Langogne et l'impact pour la Commune de Langogne. Elle conclue sur la possibilité de maintenir la Régie comme gestionnaire de l'abattoir et sur la faisabilité des travaux de rénovation nécessaires avec une maîtrise d'ouvrage de la Commune de Langogne.

La préfète de Lozère et la Présidente du Conseil Départemental ont prévu de venir le 8 octobre 2021, à Langogne, pour annoncer officiellement les soutiens financiers accordés au programme de rénovation.

La Chambre d'Agriculture a rendu les premiers résultats de l'étude prospective qu'elle a réalisée avec le concours de la Chambre de Métiers. L'enquête, qui a porté sur les éleveurs et bouchers dans un rayon de 45km autour de Langogne, confirme, avec un score de 100%, que l'abattoir est indispensable. 85% des éleveurs, qui ont répondu, attendent une prestation de découpe, 41% veulent augmenter les volumes et 45% voudraient aussi de la transformation notamment en steak haché.

Des contacts ont été pris avec les entreprises présentes sur le site pour apprécier les possibilités de réponses à ces attentes. Il apparait que ce ne sera pas suffisant. Aussi la possibilité de créer un atelier en prestation de services, dans les locaux de l'abattoir, va être expertisée. Cette proximité présenterait beaucoup d'avantages sur le plan sanitaire notamment. Cet atelier serait géré techniquement par l'abattoir mais la société qui le porterait devrait associer les usagers dans le capital et donc les orientations. Le comité de pilotage se réunira, en novembre prochain, pour analyser cet aspect complémentaire du dossier et arrêter une démarche".

- Urbanisme et Loi Littoral (Information du Président) :

"Nous avons espéré que notre amendement visant à réduire les effets de la loi littoral sur le territoire passerait en première lecture de la Loi 3DS au Sénat or, il a été déclaré irrecevable.

Nous avons eu de multiples contacts avec les directeurs des ministères de l'environnement et de la Cohésion des territoires. Ils sont très engagés pour faire aboutir notre démarche. Il est prévu de déposer un amendement lorsque la Loi 3DS passera à l'assemblée nationale en décembre.

Le député de la Lozère a proposé de le déposer. Nous souhaitons que le gouvernement le dépose ou au moins le soutienne officiellement puisque tous les retours que nous avons eus sont positifs.

La sénatrice de la Lozère nous a obtenu pour nous une rencontre visio avec la ministre qui nous permettra d'insister sur ce point.

Il faut tenir bon car c'est indispensable pour retrouver des marges de manœuvre en matière d'urbanisme. La préfète de Lozère l'a d'ailleurs clairement indiqué dans son courrier du 26 mai 2021

L'attente de la modification législative nous a récemment amenés à demander le retrait du permis d'aménager obtenu pour l'aire d'accueil des gens du voyage sur le secteur des Choisinets qui a fait l'objet d'un recours. La CCHA n'a pas souhaité défendre dans ce dossier tant que le PLUi n'aura pas été "juridiquement sécurisé".

- Modernisation et agrandissement des déchetteries de Langogne et de Châteauneuf de Randon :

Monsieur Francis CHABALIER indique que la CCHA a accompagné le SICTOM des Hauts Plateaux dans le cadre de la mise en œuvre du programme de modernisation de la déchetterie principale de Langogne et la déchetterie secondaire de Châteauneuf de Randon.

Monsieur Henry PROUHEZE, Président du SICTOM des Hauts Plateaux précise que l'ensemble des travaux prévus sur la déchetterie de Langogne sont terminés (Extension des quais, Barrières automatiques d'accès, barrières de sécurité, vidéo-surveillance).

Des travaux similaires ont débuté sur la déchetterie secondaire de Châteauneuf de Randon et sont prévus pour être achevés à la mi-novembre 2021.

Enfin, Monsieur Henry PROUHEZE fait état de la réunion de la Commission Environnement du SDEE de la Lozère du 15 septembre 2021. A été plus particulièrement abordée le décret n° 2021-855 du 30 juin 2021 relatif à la justification de la généralisation du tri à la source des biodéchets. Ce nouveau cadre, qui prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs *biodéchets* avant 2025, va amener le SICTOM à faire évoluer les modalités de collecte des ordures ménagères. Les gros pollueurs en matière de biodéchets vont par ailleurs devoir mettre en œuvre des solutions dès 2023.

Les collectivités devant se conformer à ces nouvelles dispositions, la question des composteurs individuels devra sans doute être réactivée sur le périmètre d'action du SICTOM des Hauts Plateaux.

La séance est levée à 19 H 50.

PHOTOS DES ELUS :

Une séance de photos individuelle des élus est organisée dans le cadre de la préparation du magazine de la CCHA ainsi que la photo de groupe suivante :

